

France-Saclay: Repair and maintenance services of electrical distribution equipment

OJ S 144/2017 29/07/2017

Contract notice

Services

Directive 2009/81/EC

Section I: Contracting authority/entity

I.1. Name and addresses

Official name: Mindef/DGA/DO/S2A

National registration number: 15000025500011

Postal address: DGA Essais propulseurs, 10 rue Jean Rostand

Town: Saclay

Postal code: 91400

Country: France

Contact person: DGA/DO/S2A/PRODDA-IDFN-SCY, 10 rue Jean Rostand, 91400 Saclay

For the attention of: Mme Jay (Jay) Aurélie

E-mail: aurelie.lelievre-jay@intradef.gouv.fr

Telephone: +33 1699084296

Internet address(es):General address of the contracting authority/entity: <http://www.ixarm.com>Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.gouv.fr>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Phase de candidature uniquement. La présente publication concerne uniquement une demande de candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner

Postal address: 10 rue Jean Rostand

Town: Orsay Cedex

Postal code: 91895

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities**Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Maintenance et évolutions des installations courants forts basse tension et courants faibles de DGA Essais propulseurs à Saclay (91).

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 1: Maintenance and repair services

Main site or place of performance: DGA Essais propulseurs, 91400 Saclay.

NUTS code FR104 Essonne

II.1.3. Information about framework agreement

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in years: 5

Estimated total value of purchases for the entire duration of the framework agreement

Frequency and value of the contracts to be awarded: Montant minimum de l'accord-cadre: 600 000 EUR HT.

Montant maximum de l'accord-cadre: 2 000 000 EUR HT.

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent projet d'accord-cadre concerne la maintenance et les évolutions des installations de courants forts basse tension et courants faibles de DGA Essais propulseurs. Il comporte 3 postes:

Poste 1 (à bon de commande) — maintenance forfaitaire de 2 onduleurs 20 kVa et de la sécurité protection et management du contrat.

Poste 2 (à bon de commande) — prestations et fournitures commandées sur bordereaux et catalogues.

Poste 3 (marchés subséquents) — prestations non prévisibles mais nécessaires in fine aux prestations de maintenance préventives et correctives.

Le projet d'accord-cadre est soumis à la procédure négociée avec publicité préalable en application de l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23.7.2015 relative aux marchés publics et des articles 21-I 2°, 64 à 66 du décret n° 2016-361.

En application des articles 70 à 72 du décret n° 2016-361, il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents.

Ce projet d'accord-cadre a pour objet la maintenance et les évolutions des installations courants forts basse tension et courants faibles de DGA Essais propulseurs à Saclay.

L'opération se positionne dans le cadre du maintien en condition opérationnelle:

— des moyens courants forts basses tensions permettant d'assurer l'alimentation et la distribution des installations électriques nécessaires au fonctionnement des moyens de servitude, des installations d'essai et des bâtiments tertiaires,

— des moyens courants faibles permettant d'assurer les communications au sein de l'établissement, la surveillance et les mesures des installations techniques, la détection intrusion.

La présente publication concerne uniquement un appel à candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner.

II.1.6. CPV code(s)

50532400 Repair and maintenance services of electrical distribution equipment

II.1.7. Information about subcontracting

The tenderer has to indicate in the tender any share of the contract it may intend to subcontract to third parties and any proposed subcontractor, as well as the subject-matter of the subcontracts for which they are proposed

The tenderer has to indicate any change occurring at the level of subcontractors during the execution of the contract

The contracting authority/entity may oblige the successful tenderer to award all or certain subcontracts through the procedure set out in Title III of Directive 2009/81/EC

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Éléments dimensionnant:

Courants forts:

- environ 90 interventions par an au titre des demandes d'interventions;
- environ 12 opérations sur devis par an;
- 37 tableaux généraux basses tension issues de transformateurs 15 000/400 V ou 20 000 /400 V;
- éclairage extérieur du site: 198 luminaires (47 kW);
- éclairage intérieure normal et de sécurité pour une surface de 86 000 mètres carrés répartie sur 90 bâtiments;
- chauffage électrique: radiateurs électriques principaux et d'appoint pour une surface d'environ 20 000 mètres carrés;

Courants faibles:

- câblages et raccordements vers les capteurs et appareils électriques depuis les automates programmables (24 000 entrées et sorties gérées par automate) avec câbles multiconducteurs souples blindage général par tresse Température: -20°C à 80°C norme NF 32-070 et armoire de contrôle commande;
- câbles et connecteurs de mesures pour les installations d'essais entre les capteurs et les chaînes d'acquisition en norme NFC 93521 pour des températures de -55°C à 200°C;
- environ 1 000 fibres optiques en brins monomode;
- environ 1 500 fibres optiques en brins multimode;
- environ 950 postes téléphoniques analogiques et numériques;
- environ 71 talkies-walkies et radio;
- environ 11 interphones / sonorisation.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 60 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au Ministère des armées.

Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes et soldes) est conforme aux dispositions des articles 59 à 61 de l'ordonnance n° 2015-899 et aux articles 97 à 127 du décret n° 2016-361 du 25.3.2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité.

Le type et la forme des prix des prestations peuvent être définitifs et révisables pour les postes 1 et 2 et fermes pour le poste 3.

Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément au décret n° 2013-269 du 29.3.2013.

Le mode de règlement est le virement. L'unité monétaire est l'euro.

Le comptable assignataire chargé des paiements est:

L'Agent comptable des services industriels de l'armement (ACSIA), le Vendôme III, 11 rue du Rempart, 93196 Noisy-le-Grand Cedex.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Conformément à l'article 38 du décret n° 2016-361:

Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.

La forme du groupement n'est pas imposée mais si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, l'accord-cadre prévoira que le mandataire sera solidaire pour l'exécution de l'accord-cadre de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

La composition des groupements peut être modifiée et il est possible d'en constituer de nouveaux, entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales si tous les membres du nouveau groupement ont été autorisés au stade des candidatures à présenter une offre. Le groupement nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités des candidats.

En outre, la composition des groupements peut être modifiée et il est possible d'en constituer de nouveaux, jusqu'à la date de signature de l'accord-cadre, en cas d'opération de restructuration de société ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Toutefois le groupement devra demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à son acceptation un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-contractants ou entreprises liées. L'acheteur se prononcera après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-contractants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation définies.

III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information

III.1.5. Information about security clearance

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Personal situation

Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le candidat (ou le groupement) devra fournir, dans leur intégralité, les éléments figurant dans les formulaires DC 1 et DC 2, renseignés et signés par une personne habilitée à engager la société, dans leurs dernières versions en vigueur accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, se reporter au paragraphe VI.3 «Informations complémentaires — candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques».

En outre, le candidat ou chaque membre du groupement devra fournir:

- * Un extrait K, K bis, D1 datant de moins de 3 mois;
- * Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société (sauf si elle est mentionnée sur le K bis);
- * Un certificat prouvant que l'entreprise a satisfait à ses obligations fiscales auprès du trésor public (formulaire 3666 pour l'impôt sur les revenus ou formulaire directement en ligne via le compte fiscal pour l'impôt sur les sociétés et la TVA);
- * L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales datant de moins de 6 mois émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions (attestation URSSAF mentionnant l'article L243-15 du code de sécurité sociale).

Pour les candidats établis à l'étranger, ceux-ci fourniront les documents listés au paragraphe VI.3 «Informations complémentaires — compléments de situation propre pour les candidats établis à l'étranger».

Criteria regarding the personal situation of subcontractors (that may lead to their rejection) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Tout sous-traitant au sens de la loi n° 75-1334 du 31.12.1975 relative à la sous-traitance doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur.

Pour cela chaque sous-traitant doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'acheteur qui doit reprendre les éléments figurant dans le formulaire «Déclaration de sous-traitance» disponible à l'adresse: www.ixarm.com/Les-formulaires

Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions décrites à l'article 123 du décret n° 2016-361.

III.2.2. Economic and financial ability

Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions: Le candidat devra indiquer les informations demandées à la rubrique F du formulaire DC 2 précité.

III.2.3. Technical and/or professional capacity

Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions:

Il doit démontrer sa capacité professionnelle et technique en matière de maintenance et d'évolution d'installations électriques courants forts et faibles de sites à caractère industriel et pour cela il doit fournir:

- * une présentation des principaux services effectués dans le domaine dans les 3 dernières années, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut par une déclaration de l'opérateur économique,

- * l'effectif moyen du personnel affecté dans le domaine lors des 3 dernières années,
 - * l'organisation et les moyens dans ce domaine,
 - * les formations et qualifications du personnel en charge des travaux de même nature du présent accord-cadre. Ces documents doivent mettre en évidence ses capacités professionnelles et techniques:
 - en matière de réglementation d'installations électriques courants forts et faibles,
 - en matière de mise en œuvre pour la sécurité protection,
 - dans les domaines de l'informatique, de la téléphonie, du réseau de câblage,
 - en termes de qualification des personnes à la norme Fx60010 ou équivalent,
 - dans la maîtrise de la réglementation en matière environnementale pour la gestion des déchets électriques,
 - dans l'application de la réglementation du travail pour le travail en hauteur, en ambiance ATEX
 - dans l'application de la réglementation du travail en matière d'amiante au travers de références antérieurs, en démontrant sa capacité à mettre en place une organisation, des méthodes et des moyens associés (en propre ou avec le concours de cotraitants ou sous-traitants) pour travailler en sous-section 4 du code du travail.
- Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, se reporter au paragraphe VI.3 «Informations complémentaires - candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques».
- Minimum level(s) of standards possibly required
- Les candidats n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans le domaine de la maintenance et d'évolution d'installations électriques courants forts et faibles de sites à caractère industriel seront éliminés.
- Criteria regarding the technical and/or professional ability of subcontractors (that may lead to their rejection)**
- List and brief description of conditions:
- Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, il devra fournir dès le stade des candidatures, pour chacun de ces opérateurs, les mêmes renseignements que ceux qui lui sont demandés pour présenter sa candidature.
- Minimum level(s) of standards possibly required
- Les sous-traitants n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans le domaine de la maintenance et d'évolution d'installations électriques courants forts et faibles de sites à caractère industriel seront éliminés.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1.

Type of procedure

Negotiated

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

FD1700040EPSCL

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

21.9.2017 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques:

En complément à la rubrique III.2 du présent avis, si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, il devra fournir pour chacun de ces opérateurs, les mêmes documents et informations qui lui sont demandés par l'acheteur (voir la section III.2 supra).

Par ailleurs, il devra également produire par tout moyen la preuve qu'il dispose effectivement des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché public.

À ce titre, le candidat fournira les informations demandées à la rubrique H du DC 2 accessible sur le site: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques.

Conformément à l'article 40 II du décret n° 2016-361, l'acheteur exige que les opérateurs économiques auxquels l'opérateur économique principal a recours soient solidairement responsables si cela est nécessaire à la bonne exécution des marchés.

Dans le présent avis, le terme «sous-traitant» utilisé par le présent formulaire s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire de l'accord-cadre conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de la loi n° 75-1334 du 31.12.1975 relative à la sous-traitance.

Les contrats de sous-traitance au sens de la loi n° 75-1334 du 31.12.1975 relative à la sous-traitance feront l'objet d'une acceptation dans les conditions prévues aux articles 63 V de l'ordonnance n° 2015-899, 121 à 123 du décret 2016-361. À cette fin, le soumissionnaire présentera à la personne publique avec son offre ou, après le dépôt de son offre, la déclaration mentionnée à la rubrique III.2.1 du présent avis. Le rejet d'un sous-traitant n'est possible que dans les cas définis à l'article 123 du décret 2016-361.

Les capacités demandées aux sous-traitants sont celles exigées des candidats au marché principal et qui sont objectivement rendues nécessaires par l'objet du sous-traité et la nature des prestations à réaliser (le cas échéant) y compris capacités en matière de sécurité de l'information ou de sécurité des approvisionnements. Cet examen pour chaque sous-traitant s'effectuera au regard des mêmes renseignements que ceux exigés au III.2 du présent avis pour le candidat au marché principal.

— conformément à l'article 37 du décret 2016-361, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen.

modalités de transmission des candidatures:

En application de l'article 33 du décret n° 2016-361, la transmission électronique des candidatures et des offres est autorisée.

Les candidatures peuvent être transmises:

- soit par voie électronique via la plate-forme des achats de l'État (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr ou ixarm.com),
- soit sur support physique (support papier ou électronique du type CD-ROM par exemple) à l'adresse figurant en rubrique I.1 «Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées» du présent avis.

Conformément à l'article 33 du décret 2016-361, une copie de sauvegarde pourra être envoyée à l'adresse figurant en rubrique I.1 «Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées» du présent avis.

Il incombe au candidat de prévoir un délai suffisant (au moins une heure à compter de son arrivée sur le site) pour les formalités de prise en charge de son pli.

Pour des raisons de sécurité, le dépôt de pli par coursier ou porteur est soumis à des règles strictes (présentation de carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, papiers de l'éventuel véhicule). Se présenter à l'entrée à l'adresse indiquée et contacter le numéro de téléphone indiqué à chaque étape de la dépose (portail d'entrée et quai de dépose des plis) en cas de besoin.

Les modalités de transmission des candidatures sont disponibles sur www.ixarm.com, rubrique «Marchés», sous rubrique «Procédures et documentation marchés publics», fichier «Modalités de transmission des candidatures et offres au S2a», fichier «Annexe pour les AAPC lancés après le 1.4.2016» à l'adresse suivante: <http://www.ixarm.com/modalites-de-transmission-des>

En cas de difficulté pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique I.1 «Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues».

Attention, pour chaque étape de la procédure, les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur (art. 33 du décret 2016-361).

Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli. Aucun pli déposé (cas de la transmission électronique), reçu (cas de la réception par voie postale) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur) après la date et l'heure limite susmentionnées ne sera pris en considération.

Les documents DC 1 et DC 2 contenus dans le dossier de candidature (même s'ils ne comportent plus, dans leur dernière version en vigueur, de cadre de mention de signature) devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom et de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société).

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:

Le délai de validité des offres est de 6 mois (à compter de la date limite de réception des offres).

Langue:

Conformément à l'article 43 VL du décret 2016-361, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

La durée de l'accord-cadre indiquée à la rubrique II.3 est donnée à titre purement indicatif.

En ce qui concerne les fichiers électroniques, il est rappelé qu'un zip signé ne vaut pas signature du ou des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

Il est précisé que la date et l'heure limites de remise des demandes de participation sont celles du fuseau horaire Europe/Paris.

Complément de situation propre pour les candidats établis à l'étranger:

Pour les candidats établis à l'étranger, ceux-ci devront fournir:

1°) un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administration compétente de leur pays d'origine ou de leur établissement, attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles 45 et 46 de l'ordonnance 2015-899.

2°) un document mentionnant leur numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts ou, s'ils ne sont pas tenus d'avoir un tel numéro, un document mentionnant leur identité et leur adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de leur représentant fiscal ponctuel en France.

3°) un document attestant de la régularité de leur situation sociale au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29.4.2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant qu'ils sont à jour de leurs déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent, ou à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale;

4°) lorsque leur immatriculation à un registre professionnel est obligatoire dans le pays

d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants:

A) un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription;

B) un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel;

C) s'ils sont en cours d'inscription, un document datant de moins de 6 mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 26.7.2017.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Versailles

Postal address: 56 avenue de Saint-Cloud

Town: Versailles

Postal code: 78011

Telephone: +33 139205400

Fax: +33 139205487

Internet address: <http://versailles.tribunal-administratif.fr>

Body responsible for mediation procedures

Official name: Tribunal administratif de Versailles

Postal address: 56 avenue de Saint-Cloud

Town: Versailles

Postal code: 78011

Telephone: +33 139205400

Fax: +33 139205487

Internet address: <http://versailles.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Versailles

Postal address: 56 avenue de Saint-Cloud

Town: Versailles

Postal code: 78011

Telephone: +33 139205400

Fax: +33 139205487

Internet address: <http://versailles.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

26.7.2017